RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AFD GROUPE

STRATÉGIE 2022-2026

Martinique

#MondeEnCommun

Martinique

SOMMAIRE

INTRODUCTION / RÉSUMÉ 4

1. CONTEXTE 5

1.1. Synthèse des enjeux de développement durable 6

1.1.1. Un territoire avec des enjeux socio-économiques fortement contrastés 6
1.1.2. Un « hotspot » de la biodiversité mondiale fortement exposé aux conséquences du dérèglement climatique 7
1.1.3. Un mix énergétique en nette progression mais encore en dessous des objectifs fixés 8
1.1.4. Des services publics à améliorer en termes d'efficience et d'inclusion 9
1.1.4.1. Un réseau de transports publics à développer 9
1.1.4.2. Des services d'eau et d'assainissement à consolider suite aux transferts liés à la loi NOTRe 9
1.1.4.3. Une filière de gestion des déchets à l'échelle du territoire devant se restructurer 9
1.1.5. Vers une meilleure prise en charge des personnes vulnérables 10
1.1.6. Une politique de rénovation des logements à promouvoir 10

1.2. Financements et acteurs du développement du territoire 10

1.2.1. Les communes, échelon essentiel du développement territorial mais à la santé financière fragile 10
1.2.2. La CTM, nouvel acteur central pour le développement du territoire 11
1.2.3. L'État et l'Europe : soutiens incontournables pour la commande publique et les grands projets du territoire 11
1.2.4. Des bailleurs publics essentiels pour le financement du développement du territoire 12

1.3. Éléments de cadrage de la stratégie et du mandat de l'AFD pour le territoire 13

1.3.1. Éléments de cadrage stratégique 13
1.3.2. Positionnement du groupe AFD : bilan quantitatif des activités de l'AFD 13
1.3.3. Bilan qualitatif 14
1.3.3.1. L'AFD poursuit son accompagnement global auprès des acteurs publics du territoire 14
1.3.3.2. Une présence constante sur les enjeux sanitaires et médico-sociaux 14
1.3.3.3. Un appui au secteur privé en forte mutation 15
1.3.3.4. Les projets financés ont contribué aux enjeux de développement durable du territoire 15

2. STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AFD 16

2.1. Objectif 1 : Accompagner les enjeux des transitions territoriale, énergétique et écologique 17

2.2. Objectif 2 : Favoriser la transition démographique et sociale pour assurer des conditions de vie décentes aux populations 19

2.3. Objectif 3 : Accompagner la transition économique et financière pour des économies durables 20

2.4. Objectifs transversaux 21

2.5. Partenariats stratégiques prioritaires et production de connaissances 22

3. PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET MODALITÉS D'INTERVENTION 23

3.1. Perspectives financières 24

3.2. Modalités d'intervention 24

3.3. Suivi de la stratégie 24

ANNEXE. CADRE LOGIQUE 26

LISTE DES SIGLES 27

INTRODUCTION / RÉSUMÉ

Ce document présente la stratégie d'intervention du Groupe AFD en Martinique pour cinq ans, de 2022 à 2026. Cette version est basée sur une consultation interne mais également sur des échanges avec des personnalités externes martiniquaises ainsi qu'avec les Ministères de tutelle de l'AFD. Elle prend en compte les orientations de la nouvelle équipe à la tête de la Collectivité Territoriale de Martinique et intègre les impacts de la crise Covid-19 qui a affecté le territoire et a conforté l'AFD comme un des bailleurs de premier plan auprès des acteurs publics, parapublics, associatifs et privés locaux.

Lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018, le gouvernement s'est engagé à renforcer l'insertion des territoires ultramarins dans leur bassin régional en soutenant des projets de coopération partagés avec les États voisins. La mesure n°14 du relevé de conclusions prévoyait que l'Agence Française de Développement (AFD) définisse une stratégie par bassin océanique et réorganise son réseau.

La stratégie Martinique s'inscrit ainsi dans le cadre de la stratégie « Trois Océans » (2019-2022) et est une déclinaison de la stratégie régionale Atlantique du Groupe AFD approuvée fin 2019. Ainsi, sa finalité vise « *à contribuer au développement durable et inclusif de ce territoire de la zone atlantique* ». En lien également avec les orientations définies lors du deuxième Comité interministériel des Outre-Mer (CIOM) de 2019, la stratégie de l'AFD en Martinique pour les cinq prochaines années sera centrée autour de trois axes stratégiques prioritaires : i) Accompagner les transitions territoriale, écologique et énergétique ; ii) Favoriser la transition démographique et sociale pour assurer des conditions de vie décentes aux populations, et iii) Accompagner la transition économique et financière pour des économies durables. Elle fixe également trois objectifs transversaux : contribuer (i) aux engagements français sur le climat et à la préservation de la biodiversité ; (ii) à la coopération régionale et (iii) à la réduction des inégalités femmes-hommes.

Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans l'engagement 100 % Lien social du Plan d'Orientation Stratégique (POS) qui vise à ce que chaque activité contribue au renforcement de la cohésion sociale, à la réduction des inégalités socio-économiques et de genre. Ils seront aussi cohérents avec l'engagement 100 % Accord de Paris selon lequel tout projet financé par l'AFD doit contribuer à la trajectoire nationale de développement résiliente et bas-carbone. Ainsi, l'AFD cherchera en particulier à maximiser les co-bénéfices climat des opérations qu'elle finance, que ce soit en termes d'adaptation ou d'atténuation.

1.

CONTEXTE

1.1. SYNTHÈSE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1.1. Un territoire avec des enjeux socio-économiques fortement contrastés

Également surnommée l'île aux fleurs, la Martinique est un territoire français de 1128 km² situé dans la mer des Caraïbes, entre la Dominique et Sainte-Lucie. Département depuis mars 1946, la Martinique est ensuite devenue Région en application de la loi de décentralisation de mars 1982. Suite au référendum de 2010, la Martinique s'est finalement dotée, dans le cadre de l'article 73 de la Constitution, d'une Collectivité unique, dénommée Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), regroupant la Région et le Département. Cette architecture institutionnelle spécifique est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

La Martinique, avec 318 habitants au km², est la région la plus densément peuplée derrière l'Ile de France et la Réunion[1]. Sa population, estimée à 359 800 habitants au 1er janvier 2020[2], est principalement concentrée au cœur de l'île, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) qui abrite, sur une superficie d'environ 15 % du territoire, 42 % de la population martiniquaise[3], 70 % de la surface économique de l'île et 75 % des emplois. À l'inverse, en raison d'une topographie difficile avec un relief montagneux qui occupe une majorité de l'île, le reste du territoire reste faiblement habité.

D'un point de vue démographique, la Martinique se caractérise par une diminution constante de sa population: elle aurait ainsi perdu 35 000 habitants au cours des dix dernières années. Elle deviendra également d'ici 2040 un des départements les plus vieux de France, sous les effets combinés *(i)* d'un allongement de la durée de vie, *(ii)* d'une diminution des naissances, *(iii)* du passage aux âges élevés des générations nées dans les années 1950 et 1970 et (iv) d'une émigration des jeunes actifs. Avec un doublement de la part des plus de 60 ans, les seniors martiniquais représenteront près de 40 % de la population totale (contre 30 % dans l'hexagone) dès 2030. Comme le souligne une étude menée par l'AFD et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique sur le vieillissement de la population sur l'île, cette *silver* économie devrait pouvoir constituer une opportunité et une source de croissance et d'emplois pour les années à venir[4]. En effet, c'est la consommation des 60-74 ans qui représentera une grande partie de la consommation totale des ménages dans les prochaines décennies. De la même manière, les politiques publiques d'accompagnement de ces personnes en situation de dépendance seront déterminantes en termes de création d'emplois pour l'île.

Sur le plan économique, la Martinique est un territoire contrasté. Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de 24 578 euros en 2020, la Martinique est le territoire d'Outre-Mer le plus riche en comparaison avec la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et Mayotte. L'indicateur de développement humain (IDH) traduit la même réalité, la Martinique relevant des territoires à IDH très élevé (39e au niveau mondial). Toutefois, la comparaison avec le territoire national apporte un éclairage différent : en 2020, le PIB par habitant de la Martinique reste inférieur de 30 % par rapport à la moyenne nationale (35 960 euros). Au niveau interne, la situation économique martiniquaise se traduit aussi par des inégalités fortes : avec les 10 % les plus riches gagnant au moins 4,2 fois plus que les 10 % les plus pauvres (contre 3,4 en France métropolitaine), l'enjeu de l'inégale redistribution des richesses est prégnant. Actuellement, 35 % des moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté et le taux de pauvreté sur l'île atteint 28,6 %, alors que celui-ci est de 14 % pour la France métropolitaine[5]. Il est à noter que, sans les transferts sociaux, ce taux de pauvreté s'établirait autour de 40 %.

En termes d'éducation, 4 Martiniquais sur 10 ont au moins le niveau du baccalauréat, proche de la moyenne française mais près de 40 % de la population de l'île ne détient aucun diplôme (contre 27 % au niveau national). Le chômage touche également plus de personnes, avec 12,4 % de Martiniquais sans emploi contre 8 % au niveau national, en 2018, selon l'INSEE. Il est à noter toutefois que le chômage sur l'île est avant tout structurel, résultant de l'étroitesse du marché et de l'inadéquation entre offre et demande. C'est en partie ce décalage qui explique le déficit migratoire causé par le départ des jeunes poursuivant leurs études ou à la recherche d'un emploi hors de Martinique.

À cette situation se rajoute la cherté de la vie sur l'île : +12,3 % par rapport à la métropole, pouvant atteindre +38 % sur les produits alimentaires. Selon le rapport de l'Autorité de la Concurrence saisie en juin 2018 par le gouvernement à ce sujet, cette différence s'explique notamment par le recours à des grossistes-importateurs

[1] Au 1er janvier 2020, données INSEE.
[2] Idem.
[3] Fort-de-France abrite à elle seule plus de 21 % des habitants de l'île.
[4] Vieillissement de la population en Martinique, Une analyse des enjeux socioéconomiques, novembre 2015 (http://librairie.afd.fr).
[5] Données INSEE en 2017.

ainsi que par les frais de transports et taxes d'importation (dont l'octroi de mer pour 7 % du prix final). Afin de combattre la vie chère, l'Autorité préconise, entre autres, *(i)* de renforcer l'outil de modération des prix qu'est le « bouclier qualité-prix », qui permet de vendre des produits de consommation courante (riz, haricots, dentifrice, etc.), à un prix mesuré ; *(ii)* de développer une production locale compétitive et *(iii)* de développer le commerce en ligne[6].

La Martinique face à la crise du coronavirus

Selon les données du CEROM (Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer), la croissance économique de la Martinique a chuté de 3,9 % en 2020 (versus une croissance de 1,4 % en 2019). Cette baisse est toutefois moindre que celle au niveau national (-7,9 %) et celle observée en Guadeloupe (-4,9 %). Cela s'explique notamment par une part de l'économie martiniquaise liée au secteur tertiaire non marchand et aux administrations publiques plus importante que dans l'Hexagone. Néanmoins, le secteur du tourisme, prometteur et en croissance depuis ces dernières années, est l'un des secteurs les plus touchés par la pandémie de coronavirus avec une baisse de fréquentation de près de 42 % par rapport à 2019, entraînant une perte de croissance de 1,8 point. Cela a, par ailleurs, impacté directement l'emploi des jeunes Martiniquais qui occupent des postes de courte durée dans ce secteur et qui n'ont pas pu être embauchés.

En termes de santé publique, la Martinique avait été relativement « épargnée » lors des première et deuxième vagues d'épidémie de coronavirus en 2020, en termes de contaminations et de décès dus au virus. L'île avait en effet appliqué les mêmes mesures de fermetures des frontières et confinement strict que la Métropole, évitant une propagation du virus. N'étant jamais arrivé à saturation, le Centre Hospitalier Universitaire de Martinique (CHUM) avait ainsi pu apporter son soutien aux CHU de Guyane et de Guadeloupe avec la réception de patients Covid-19 provenant de ces territoires. Au même moment, le CHUM a toutefois dû faire face à une épidémie virulente de dengue : la plus importante depuis les quinze dernières années selon les autorités[7]. C'est finalement à l'été 2021 que la Martinique a dû faire face à une vague sans précédent de patients touchés par la Covid-19 saturant rapidement les services de l'hôpital, contraignant les autorités locales à imposer un nouveau confinement au mois d'août, à repousser la rentrée scolaire de quatre semaines en septembre et à maintenir un couvre-feu à 20 h pendant plusieurs mois.

1.1.2. Un « hotspot » de la biodiversité mondiale fortement exposé aux conséquences du dérèglement climatique

La vulnérabilité aux risques naturels, cycloniques, sismiques et volcaniques a largement imprimé sa marque sur l'histoire de l'île. Récemment, la Martinique a eu à faire face à de nombreux épisodes naturels violents causant d'importants dégâts sur l'habitat, les infrastructures, les cultures et les réseaux. Si ces aléas naturels ne sont pas nouveaux, ils sont plus fréquents et plus violents du fait du réchauffement climatique (hors séismes). Selon certains experts[8], le niveau de la mer en Martinique pourrait avoir augmenté de 12 cm en 2060, entraînant une submersion de plus de 70 km² de terre, avec des risques majeurs d'inondation lors des tempêtes tropicales et houles cycloniques.

Par ailleurs, la Martinique fait partie de l'un des 34 « hotspots » de la biodiversité mondiale. Sa diversité en termes de faune et de flore est plus de 3 fois supérieure à la diversité hexagonale, pour un territoire 500 fois plus petit. La flore et la faune terrestres et marines en Martinique (2200 ha de mangroves et 10 000 ha de prairies sous-marines) sont remarquables. En septembre 2021, les États membres du Conseil International de Coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO ont accordé le titre de « Réserve mondiale de biosphère »[9] à la Martinique, reconnaissant ainsi « *sa biodiversité exceptionnelle et ses modes de vie innovants en harmonie avec la nature* ». Cependant, cette biodiversité est fortement menacée par la pollution, l'exploitation non raisonnée des espèces, voire l'introduction d'espèces invasives. Les côtes de l'île font par ailleurs face à des échouements massifs de sargasses depuis 2011, lesquelles concentrent de forts taux d'arsenic. Au-delà des atteintes pour les milieux naturels et la santé des riverains, cela pénalise le secteur du tourisme, essentiel pour l'économie martiniquaise.

Face à ces enjeux, les acteurs locaux ont pris conscience de la nécessité vitale d'anticiper et d'adapter les pratiques : mise en place du Plan Séisme Antilles, mises aux normes antisismiques des bâtiments, diversification du mix énergétique, développement de l'économie circulaire, amélioration des réseaux d'assainissement, etc. Ces politiques publiques sont encourageantes et doivent être confirmées et accompagnées.

[6] Avis de l'Autorité de la Concurrence – 19-A-12 du 04 juillet 2019 concernant le fonctionnement de la concurrence en Outre-Mer.
[7] Point épidémiologique – Surveillance de la dengue en Martinique – Santé Publique France, octobre 2020.
[8] P. Saffache – Maître de conférences et directeur du département géographie – aménagement de l'Université des Antilles et de la Guyane, chercheur au laboratoire Pierre Birot (Paris I) et directeur-adjoint du centre de Recherche GEODE Caraïbe.
[9] La France compte 16 Réserves de biosphères, dont la Martinique et la Guadeloupe.

1.1.3. Un mix énergétique en nette progression mais encore en dessous des objectifs fixés

La collectivité de Martinique et l'État ont co-élaboré une programmation pluriannuelle de l'énergie, conformément au code de l'énergie. Son objectif est d'arriver en 2023 à 264 MW installés en énergie renouvelable sur le territoire (contre 98 MW en 2019)[10]. Cette programmation est en cours de révision pour étendre son horizon jusqu'en 2028.

Cette programmation doit permettre de diminuer encore davantage la dépendance de la Martinique aux énergies fossiles. Celle-ci a en effet fortement diminué depuis 2015, grâce au développement des filières éolienne, solaire, de la valorisation énergétique de la biomasse et des différentes actions menées en matière de maîtrise de l'énergie sur le territoire. Bien que la part de l'énergie fossile reste prépondérante dans son mix énergétique (76 % en 2020)[11], la mise en service de la centrale bagasse-biomasse du Galion en 2018 (36 MW) et l'inauguration du parc éolien de Grand'Rivière début 2019 ont permis d'augmenter significativement la part des énergies renouvelables du territoire. Celle-ci a ainsi été multipliée par plus de 10 au cours de la dernière décennie. Par ailleurs, des projets de centrales géothermiques, éoliennes et photovoltaïques devraient entrer prochainement en service et d'autres sont également en phase d'étude.

Taux des Énergies Renouvelables (EnR) dans la production électrique : 24,5 %

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1,3 %	1,4 %	1,8 %	2,0 %	3,0 %	5,7 %	5,3 %	6,2 %	6,2 %	6,2 %	5,9 %	10,9 %	24,2 %

Source : Collectivité Territoriale de Martinique.

Mix énergétique de la Martinique en 2020

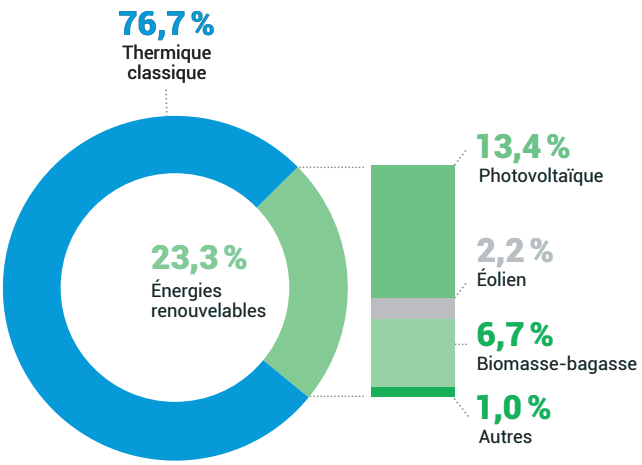

Source : EDF Martinique.

Cette diversification rapide du mix énergétique est encourageante mais elle reste encore en deçà des 50 % d'énergies renouvelables prévus pour 2020 par le Schéma Régional Climat Air Energie de la Martinique établi en 2012. Les prochaines années devraient voir la poursuite de cette diversification sous l'impulsion d'une filière des énergies renouvelables qui se structure et d'acteurs français qui se consolident. Le territoire peut s'appuyer sur ses atouts importants avec des gisements considérables que sont l'énergie solaire, la biomasse et l'éolien (avec des technologies résistant aux cyclones).

Enfin, la Collectivité Territoriale de Martinique avec la Préfecture, l'ADEME, le Syndicat Mixte d'Electricité de Martinique (SMEM) et EDF, ont mis en place en 2016 le Programme Territorial de Maîtrise de l'Energie (PTME), auquel est associé localement l'AFD depuis 2020, fixant les orientations et les moyens nécessaires à la transition énergétique en Martinique. Doté d'un budget de 47 MEUR pour la période 2016-2020, les axes prioritaires sont *(i)* une meilleure performance de l'éclairage public, *(ii)* une meilleure efficacité énergétique des bâtiments, *(iii)* l'équipement de chauffe-eau solaire pour les foyers martiniquais et *(iv)* le soutien à des projets énergétiques innovants.

1.1.4 . Des services publics à améliorer en termes d'efficience et d'inclusion

1.1.4.1. Un réseau de transports publics à développer

Le réseau de transports publics reste peu développé sur l'île alors qu'on y compte 1,1 million de déplacements quotidiens. Il est principalement regroupé au sein des quatre communes de Fort-de-France, Lamentin, Saint-Joseph et Schœlcher où se concentre l'activité économique de l'île, polarisant ainsi une part importante des déplacements quotidiens. Malgré les 164 lignes de bus urbaines et interurbaines en service sur l'île, ainsi que les 2 lignes de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) reliant Fort-de-France au Lamentin sur 14 km, le recours à la voiture individuelle reste prépondérant constituant 74 % des déplacements contre 9 % pour les transports en commun. Ce recours privilégié à la voiture, combiné à la forte concentration du bassin d'emploi dans les communes du centre

[10] Article 4 du décret n°2018-852du 4 octobre 2018 relatif à la PPE de la Martinique.
[11] Source : Bilan Prévisionnel de l'équilibre offre/demande d'électricité en Martinique, 2021.

de l'île, a pour conséquence une saturation quotidienne de la partie centrale et stratégique du réseau routier. Le Schéma Territorial des Infrastructures Routières de la Martinique estime le coût de cette congestion à 40 MEUR par an[12]. Le secteur des transports est ainsi sans surprise le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre de l'île.

Toutefois, la création en 2017 de Martinique Transport, autorité unique organisatrice des transports et de la mobilité pour l'ensemble du territoire devrait permettre une modernisation des transports publics et une amélioration des déplacements avec le développement de la multimodalité. Un des projets les plus importants à venir sera l'extension du TCSP vers les communes du Nord (Le Robert), du Sud (Rivière Salée) et de l'Ouest (Schœlcher).

1.1.4.2. Des services d'eau et d'assainissement à consolider suite aux transferts liés à la loi NOTRe

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a souhaité établir des compétences précises pour chaque niveau de collectivité, supprimant ainsi la clause de compétence générale pour les régions et les départements.

Cette loi a rendu obligatoire au 1er janvier 2020 le transfert des compétences Eau, Assainissement, et Eaux Pluviales Urbaines des communes aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. En Martinique, ces transferts sont effectifs depuis le 1er janvier 2017, même s'ils présentent des degrés de complexité et des enjeux différents en fonction des EPCI concernés, au regard notamment des structures pré-existantes sur chacun des trois territoires. Concernant l'eau potable, il est à noter que la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM) et la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAPNORD) ont délégué cette mission à des sociétés privées tandis que la CACEM a fait le choix de créer sa propre régie des eaux : ODYSSI.

Au-delà de la reconfiguration des services qu'a entraînée la loi NOTRe, la Martinique fait face à plusieurs difficultés :

- d'un point de vue structurel, l'île fait face à un enjeu de répartition de la ressource en eau dans le temps et l'espace (Nord très arrosé, Sud plus sec alors qu'il concentre la grande majorité des habitants). Cet enjeu sera exacerbé avec les conséquences du changement climatique (sècheresses accrues et pluies intenses) ;
- les rendements du réseau restent faibles (68 % en moyenne, avec des écarts importants en fonction des territoires) alors que les taux d'impayés peuvent être importants ;
- l'assainissement collectif fait face à des enjeux de remise en état de réseaux et des stations d'épuration malgré les investissements conséquents consentis depuis 10 ans. L'assainissement non collectif, qui concerne 58 % de la population, présente, quant à lui, 90 % d'installations non conformes.

Le Plan Eau DOM, lancé en 2016 par l'État et ses opérateurs pour les territoires d'Outre-Mer, permet d'accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement grâce à des « contrats de progrès » conclus entre les collectivités, les services de l'État local et les financeurs. Ceux-ci, signés entre 2018 et 2020 par les EPCI de Martinique, définissent les objectifs et les moyens dédiés (plan d'investissement et de renforcement de capacités) à l'amélioration des performances techniques et financières de leurs services. L'AFD est partie prenante du Plan Eau DOM au niveau national via des financements en prêts ou en subventions pour des prestations intellectuelles pour appui à maîtrise d'ouvrage. Elle est également associée au suivi de sa mise en œuvre en Martinique en participant à la Conférence Régionale des Acteurs de l'Eau et au Comité des Financeurs du Plan.

Par ailleurs, des volumes importants de subventions sont mis à disposition des EPCI à travers le Plan d'urgence et le Plan de relance post-Covid-19, destinés à réaliser les programmes d'investissement jugés nécessaires dans ce secteur.

1.1.4.3. Une filière de gestion des déchets à l'échelle du territoire devant se restructurer

La Martinique est le seul territoire d'Outre-mer à posséder un Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD) couvrant l'ensemble du territoire de ses trois adhérents que sont les EPCI, lesquels conservent la compétence collecte. Créé en 2014, le SMTVD assure les deux missions principales que sont le traitement et la valorisation des déchets collectés sur l'île. Ce syndicat a dû faire face à des situations d'urgence, à de nombreuses créations simultanées d'installations et est aujourd'hui confronté à des difficultés techniques et budgétaires. L'AFD accompagne cet acteur, mais également ses membres, depuis de nombreuses années. Ainsi, au-delà de la participation au financement de ses investissements, l'agence a commandité une étude pour l'optimisation de la filière Déchets à l'échelle du territoire, laquelle liste des recommandations et formule un plan d'actions qui devrait permettre, s'il est mis en œuvre, de réunir les conditions idoines de sa pérennité financière et politique.

Par ailleurs, le développement de l'économie circulaire, des filières à responsabilité élargie du producteur et le déploiement de l'économie sociale et solidaire doivent également concourir à une moindre production de déchets par les particuliers et les acteurs économiques de l'île ainsi qu'à l'amélioration de leur gestion et valorisation.

[12] Dossier de la concertation préalable sur le projet des extensions du TCSP de la Martinique disponible en ligne sur www.debatpublic.fr

1.1.5. Vers une meilleure prise en charge des personnes vulnérables

Concernant l'offre de soins, la Martinique compte 14 établissements publics, soit autant que la Guadeloupe, et 13 établissements privés (contre 23 en Guadeloupe). La crise de la Covid-19, comme partout sur le territoire français, a mis en exergue les besoins d'investissements encore importants en termes d'infrastructures mais également en termes de ressources humaines : l'île compte 2,5 fois plus d'infirmiers pour 100 000 habitants que dans l'Hexagone mais 30 % de moins de médecins spécialistes.

Néanmoins, les taux d'équipement (nombre de lits) pour des courts séjours (médecine, chirurgie, gynécologie) sont assez proches de ceux observés dans l'Hexagone. Ils sont même globalement meilleurs concernant les capacités d'accueil des adultes et enfants handicapés même si un déficit de structures et de places est encore observé, à l'heure où 18 % de la population martiniquaise souffrirait d'un handicap. Enfin, en termes d'accueil ou de services de soin à domicile pour les personnes âgées, l'île accuse un retard encore important, accentué par le vieillissement accéléré de la population martiniquaise[13].

Ces différents défis font l'objet d'actions définies par l'Agence Régionale de Santé (ARS) martiniquaise dans son Cadre d'Orientation Stratégique ainsi que son Schéma Régional de Santé 2018-2022, impliquant une centaine d'acteurs du territoire œuvrant dans le domaine de la santé.

1.1.6 . Une politique de rénovation des logements à promouvoir

Avec le phénomène mondial de décohabitation[14] ainsi que la part importante de familles monoparentales sur l'île (41 %, supérieure à la moyenne nationale), l'offre de logements est inférieure à la demande et, selon l'IEDOM, il manquerait près de 20 000 logements.

De plus, la Martinique se caractérise par un parc de logements vétuste. Selon un rapport de la Fondation Abbé Pierre[15], plus de 25 000 logements seraient dégradés et près de 8 000 très dégradés, pour près du tiers se situant dans la ville de Fort-de-France. De la même manière, la couverture de logements sociaux reste insuffisante avec près de 13 000 demandes de logements sociaux non satisfaites au 1er janvier 2020. En Martinique, la construction et la gestion des logements sociaux sont assurées par les cinq sociétés d'HLM (OZANAM, SIMAR, SMHLM, SEMAG, SEMSAMAR).

Toutefois, certaines initiatives, telles que la reconstruction du quartier Bon Air à Fort-de-France pour en faire le premier éco-quartier de Martinique, voient le jour. De nouvelles constructions de logements sociaux sont également prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Logement Outre-Mer (PLOM) pour 2019-2022.

1.2. FINANCEMENTS ET ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.2.1. Les communes, échelon essentiel du développement territorial mais à la santé financière fragile

En plus de s'être dotée d'une Collectivité unique en 2016, la Martinique est composée de trois EPCI regroupant les 34 communes du territoire en leur sein :

- la CACEM, comptant 4 communes dont celle de Fort-de-France et regroupant 42 % de la population de l'île ;
- la CAESM comptant 12 communes et 31 % de la population martiniquaise ; et
- la CAPNORD regroupant 18 communes pour 27 % de ses habitants.

Les EPCI exercent certaines compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives en lieu et place des communes membres. Il s'agit notamment du développement économique, de l'aménagement de l'espace communautaire, de la politique sociale de l'habitat, de l'eau et de l'assainissement, de la protection de l'environnement, etc.

Dans ses rapports annuels successifs[16], la Cour des Comptes a plusieurs fois pointé du doigt des finances plus fragiles au sein des collectivités locales d'Outre-Mer en comparaison à celles de métropole. Pourtant, leurs recettes seraient potentiellement supérieures grâce à l'octroi de mer (taxe sur les importations et livraison de biens fabriqués localement[17]) et à la taxe spéciale sur le carburant (qui remplace

[13] Rapport IEDOM 2020.

[14] La définition simple de « décohabitation » désigne le fait que des personnes formant un même foyer cessent de vivre sous le même toit (généralement les enfants quittant le foyer familial). Il s'entend toutefois ici comme un phénomène sociodémographique plus global désignant le fait que les familles se scindent davantage aujourd'hui qu'auparavant.

[15] Fondation Abbé Pierre, rapport annuel sur l'état du mal-logement en France en 2020.

[16] Notamment dans son rapport d'octobre 2017 sur les finances publiques locales (« Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics »).

[17] En contrepartie, les taux de TVA sont réduits par rapport à ceux de la métropole.

la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques en vigueur dans l'Hexagone). Néanmoins, les communes d'Outre-Mer et notamment celles de Martinique font face à *(i)* de faibles produits de la fiscalité directe locale (entre 20 et 30 % inférieurs par rapport à la France métropolitaine) du fait notamment de l'étroitesse des bases fiscales et exonérations votées et *(ii)* des charges de personnel élevées du fait notamment de la majoration de traitement des fonctionnaires et des sureffectifs[18]. Au final, après le remboursement de leurs dettes financières, de nombreuses communes ont des marges de manœuvre réduites pour financer l'investissement pour le développement du territoire.

Comme le souligne également le rapport Patient-Cazeneuve publié fin 2019[19], cela a pour conséquence des dépenses d'équipement du « bloc communal » – essentielles pour stimuler l'investissement local et la commande publique – trop faibles pour faire face aux besoins de la population des territoires d'Outre-Mer. Cela impacte également et directement le tissu d'entreprises locales qui doit faire face à des délais de paiement particulièrement longs (96 jours en 2020, selon l'IEDOM).

1.2.2. La CTM, nouvel acteur central pour le développement du territoire

Face à l'atonie des finances publiques locales des communes de Martinique, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) joue un rôle prépondérant dans le développement du territoire.

Région monodépartementale, la Martinique est en effet devenue en 2016 une collectivité territoriale. La CTM est en charge du développement économique, social, culturel et scientifique ainsi que de l'aménagement de son territoire. Elle est l'acteur majeur des grands projets de l'île, notamment en termes d'infrastructures, à l'image du développement du TCSP, mais également pour le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur le territoire ou pour la transition énergétique. Dotée d'un budget propre de plus de 1 Md€, elle est également l'autorité de gestion des fonds européens pour la Martinique.

1.2.3. L'État et l'Europe : soutiens incontournables pour la commande publique et les grands projets du territoire

Davantage encore que la CTM, ce sont les subventions reçues de l'État et de l'Union Européenne qui soutiennent les services de proximité. En Martinique, les subventions d'investissements reçues de l'État et de l'Europe atteignaient 59 % des recettes d'investissements des communes en 2018[21].

La mise en place des COROM (Contrat de Redressement Outre-Mer) en Martinique

Le dispositif COROM, introduit en loi de finances pour 2021 avec une enveloppe de 30 M€ sur 3 ans, vise à apporter le soutien de l'État auprès des communes ultramarines souhaitant assainir leur situation financière et réduire les délais de paiement de leurs fournisseurs locaux. En Martinique, les communes de Fort-de-France et de Saint-Pierre se sont portées candidates pour rentrer dans ce dispositif d'accompagnement. Ainsi, elles se sont engagées à améliorer leurs finances sous 3 ans, grâce à la mise à disposition, sur fonds du Programme 123 (« Conditions de vie Outre-Mer »)[20] du Ministère des Outre-Mer : *(i)* d'un appui technique avec l'envoi d'experts et *(ii)* d'un appui financier dont les enveloppes seront déterminées pour chacune en septembre sur la base des premiers résultats.

L'orientation de l'action de l'État est précisée dans le Contrat de Plan État Région Département (CPERD) qui a été remplacé par le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT). Le CPERD 2015-2020, doté d'un montant de 1 Md€, avait pour priorités nationales :

- l'amélioration des conditions de vie par le soutien aux grands projets d'aménagement urbain, d'infrastructures de base et de cohésion sociale ;
- le renforcement de la compétitivité de l'économie, avec un accent sur le développement durable, les infrastructures de transport et le numérique ;
- l'appui au territoire en matière d'efficacité et de transition énergétique, le développement et la structuration de filières d'excellence, l'innovation.

Le CCT, dont la première version a été signée en juillet 2019, traduit sur le terrain les ambitions arrêtées dans le Livre bleu Outre-mer présenté en juin 2018 à l'Élysée sur la base de projets des Assises des Outre-mer conduites dans les territoires dès juillet 2017. D'un montant de plus de 850 M€ sur 2019-2022, il vise à *(i)* favoriser le bien-être et l'épanouissement de la population (300 M€) ; *(ii)* investir dans des filières porteuses (210 M€) et *(iii)* améliorer l'attractivité et l'accessibilité du territoire (340 M€).

Suite à la crise Covid-19, le gouvernement a par ailleurs mis en place le plan « France Relance » qui prévoit au moins 1,5 Mds € en 2021 et 2022 pour des projets dans les Outre-Mer.

[18] La Martinique compte 41 administrateurs territoriaux pour 1000 habitants contre 26 en France métropolitaine.
[19] Rapport « Soutenir les Communes des départements et régions d'Outre-Mer, Pour un accompagnement en responsabilité » de Monsieur Jean-René Cazeneuve, député du Gers, Président de la délégation aux collectivités territoriales et de Monsieur Georges Patient, sénateur de Guyane, Vice-président de la Commission des finances.
[20] www.budget.gouv.fr
[21] Rapport Patient-Cazeneuve.

Le plan France Relance en Martinique

Les objectifs du plan de relance sont : relancer l'activité à court terme et préparer la France à l'horizon 2030. Le gouvernement a fixé trois priorités pour ce plan : *(i)* le verdissement de l'économie, *(ii)* la compétitivité des entreprises et *(iii)* le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

En 2020, près de 80 M€ ont été engagés pour la Martinique : 35 M€ d'aides directes à l'investissement des entreprises martiniquaises, 12 M€ de contrats aidés, 20 M€ mis en œuvre par les opérateurs de l'État (ADEME, DEAL, ODE, etc.) et 33 M€ en exonérations fiscales. La conclusion au début du mois de février 2021 d'un accord territorial de relance entre l'État et la Collectivité Territoriale de Martinique devrait également permettre d'accélérer cette dynamique. Dans ce cadre, l'État territorialise 176 M€ de crédits de France Relance au profit de la Martinique.

Cet effort s'ajoute aux mesures d'urgence économique mises en œuvre par l'État auprès des entreprises, soit plus d'1 Md€ en 2020 pour la Martinique : 750 M€ de prêts garantis par l'État (PGE), 103 M€ d'activité partielle, 100 M€ de fonds de solidarité, 99 M€ de reports ou exonérations de charges fiscales et sociales.

Des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont également été signés entre l'État et les trois EPCI martiniquais pour mettre en œuvre le plan de relance autour des enjeux cruciaux de développement durable et de la nécessaire réduction de l'exposition de la population aux risques environnementaux et climatiques.

Source : Préfecture de Martinique.

L'Europe, par l'importance de ses financements (sous forme de subventions), est également un acteur de premier plan pour la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire. Le Programme Opérationnel 2014-2020 (prolongé jusque fin 2023) a permis d'engager près de 800 MEUR au profit des acteurs martiniquais via les fonds structurels européens (FEDER-FSE-IEJ[22]). À ces montants se sont ajoutés 160 MEUR de crédits européens dans le cadre du Plan de Relance. Les priorités européennes sont l'appui à une croissance « intelligente, durable et inclusive » et plus précisément : *(i)* le renforcement des facteurs de compétitivité des entreprises notamment avec le renforcement des infrastructures et l'aménagement du territoire, *(ii)* la réponse à l'urgence environnementale notamment dans le transport, les déchets, l'eau, l'énergie et la protection de la biodiversité et *(iii)* le développement harmonisé et solidaire du territoire. Pour le Programme Opérationnel 2021-2027 en cours d'approbation, malgré deux évènements majeurs (le Brexit et le passage de la Martinique de « région moins développée » à « région en transition »), l'enveloppe allouée au territoire devrait rester dans le même ordre de grandeur (800 MEUR). Enfin, les priorités citées ci-dessus devraient également être confirmées avec une ouverture à de nouvelles problématiques telles que la santé, l'innovation ou l'efficacité énergétique des bâtiments.

1.2.4. Des bailleurs publics essentiels pour le financement du développement du territoire

L'État intervient également via la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). La Banque des Territoires soutient l'économie, la relance et le développement territorial de la Martinique. Elle est particulièrement engagée dans la lutte contre les fractures territoriales et les inégalités sociales. En 2020, elle a signé 295 M€ de prêts, investi 28 M€ de fonds propres et abondé à 4,1 M€ le fonds d'urgence. La CDC est un partenaire important de l'AFD avec laquelle elle peut intervenir en co-financement sur des projets d'investissements d'envergure, tel que le TCSP.

De son côté, la BPI, filiale de la CDC spécialisée dans le soutien aux entreprises, a accompagné 308 entreprises en 2020, avec 241 M€ de financements. Elle est aussi l'opérateur des prêts garantis par l'État (PGE) mis en place face à la crise sanitaire. En 2020, ce sont 2 675 entreprises qui en ont bénéficié pour un montant de 547 M€. Elle est également un partenaire important pour l'AFD avec laquelle elle est au tour de table de financements dans le secteur privé.

[22] Fonds européen de développement régional, Fonds Social européen, Initiative pour l'Emploi des Jeunes.

1.3. ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA STRATÉGIE ET DU MANDAT DE L'AFD POUR LE TERRITOIRE

1.3.1. Éléments de cadrage stratégique

Depuis la crise de 2008-2009[23], l'AFD a centré son action sur la mise en œuvre de la politique de relance avec, d'une part, un soutien important à la commande publique, et d'autre part, des réponses aux besoins de renforcement de la compétitivité globale de l'économie, notamment par un accompagnement des programmes de modernisation des infrastructures économiques (aménagement de zones d'activité, transport, déploiement du THD, etc.).

Ainsi et conformément aux axes stratégiques d'intervention prévus pour la période 2015 à 2020[24], l'AFD a contribué à :

- alimenter les réflexions des acteurs économiques locaux sur des thématiques à fort enjeux pour le développement du territoire (déchets, transports, énergies renouvelables, eau et assainissement, prise en charge des personnes vulnérables, etc.) ;
- favoriser la croissance pour l'emploi en proposant des financements non couverts par l'offre de marché (notamment auprès des acteurs locaux en difficulté, prêts de très faibles montants, prêts à taux 0, prêts de très longue maturité, etc.) ;
- renforcer la cohésion sociale et territoriale en participant à l'amélioration de l'offre de santé et médico-sociale, mais également en augmentant l'offre de logements de qualité disponibles ;
- faire émerger une économie verte en soutenant la transition énergétique et en accompagnant les entreprises dans des démarches environnementales et sociales plus exigeantes.

Il est à noter également que l'agence a encouragé la coopération régionale grâce à la mobilisation de la subvention dite FICOL (Facilité de Financement des Collectivités Territoriales). Ce sont ainsi trois FICOL qui ont été mises en place pour la promotion des énergies renouvelables et pour la préservation de la biodiversité, avec les territoires voisins que sont Haïti et l'île de la Dominique.

1.3.2. Positionnement du groupe AFD : bilan quantitatif des activités de l'AFD

En termes de données chiffrées, entre 2010 et 2015, l'AFD avait vu ses volumes d'activités significativement augmenter (de 214 MEUR d'octrois en 2010 à 354 MEUR en 2015), notamment au profit du secteur public (64 MEUR en 2010 contre 149 MEUR en 2015) et dans une moindre mesure au profit du secteur privé (de 150 MEUR en 2010 à 205 MEUR en 2015). Cette hausse venait du fait d'un accompagnement important de la Région Martinique ainsi que du développement de son accompagnement auprès des EPCI, des opérateurs de l'action territoriale et autres établissements publics, notamment de santé.

Cette tendance se confirme sur la période 2016-2020 qui maintient des niveaux d'engagement importants. Ce sont ainsi près de 1,2 Mds EUR qui ont été octroyés au profit des acteurs publics, parapublics et privés martiniquais, avec une année record en 2016, 1re année de création de la CTM. Ce montant est porté à 1,4 Mds EUR si l'on ajoute l'année 2021, qui a notamment vu une forte hausse des financements au secteur privé et au secteur sanitaire et médico-social.

[23] La crise économique mondiale de 2008 avait été suivie de mouvements sociaux en Martinique en 2009. Ces derniers avaient marqué un point de rupture avec la dynamique de croissance des années précédentes avec un repli du PIB de 6,5% en 2009 et une croissance « molle » depuis. Pour beaucoup d'analystes, ces résultats soulignaient l'épuisement d'un modèle de développement.

[24] La dernière stratégie d'intervention n'inclut pas 2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Octroi total par secteur
Secteur public	205	143	35	67	89	105	644
Secteur privé AFD	47	35	13	15	8	39	157
Secteur privé BPI	151	152	137	38	–	–	478
Secteur médico-social	21	0,3	2,4	0	14	49	87
Octroi total / année	**424**	**330**	**187**	**20**	**112**	**193**	**1 366**

Source : interne, exprimé en Millions d'euros.

Il est à noter par ailleurs que ni Proparco ni Expertise France n'ont financé ou accompagné de projets sur le territoire martiniquais sur la période précédente.

1.3.3. Bilan qualitatif

1.3.3.1. L'AFD poursuit son accompagnement global auprès des acteurs publics du territoire

Bailleur de la quasi-totalité des acteurs publics locaux martiniquais, l'AFD est un acteur incontournable des transitions économique, énergétique et sociale portées par ces derniers. Entre 2016 et 2021, 644 MEUR ont été octroyés au profit d'acteurs de la sphère publique. L'AFD a accompagné la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) de manière quasi annuelle, dès sa création en 2016. Ces prêts, d'un montant cumulé important, ont permis d'accompagner ce nouvel acteur du territoire dans ses programmes d'investissements ambitieux, prenant le relai de la région et du département. Cela ne doit pas occulter la diversité des acteurs accompagnés sur le territoire par l'AFD entre 2016 et 2021 : les trois EPCI, 20 communes sur les 34 que compte le territoire, 2 syndicats mixtes, deux établissements publics et une régie des eaux ont également été financés.

En effet, l'AFD s'illustre par des produits financiers permettant de répondre aux plus près des besoins des communes, que ce soit en financement de moyen-long terme ou en préfinancement de subventions pour les communes en manque de trésorerie. De la même manière, le fait que l'AFD puisse instruire des demandes de montants relativement faibles et à des taux compétitifs, notamment via des prêts bonifiés[25], permet de répondre aux besoins des plus petites communes ayant des finances encore fragiles mais ne souhaitant pas arrêter leurs investissements pour leur territoire.

En complément des prêts, indispensables pour la poursuite du développement du territoire, l'AFD a renforcé ses missions d'appui conseil et d'appui technique auprès des acteurs publics martiniquais, notamment grâce à la mise en œuvre du Fonds Outre-Mer (FOM) à partir de 2020. Ce fonds d'assistance à maîtrise d'ouvrage permet d'appuyer le renforcement des capacités des acteurs martiniquais pour la réalisation des projets structurants, notamment dans le cadre du Plan de Relance. Ce sont ainsi :

- 18 collectivités locales qui ont bénéficié d'un accompagnement pour l'élaboration de leur Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et pour la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) performante ;
- 10 entités publiques (collectivités, chambres consulaires, associations...) ayant reçu un appui en ingénierie pour la mise en œuvre de leurs investissements durables pour le territoire ;
- la mise en place du programme d'efficacité énergétique auprès des particuliers sur l'ensemble du territoire en lien avec l'ADEME qui a été financée ;
- des aides multiples pour le déploiement des services liés à l'arrivée du THD sur le territoire martiniquais ;
- Etc.

1.3.3.2. Une présence constante sur les enjeux sanitaires et médico-sociaux

L'agence continue d'être un partenaire important de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle reste, à ce titre, un des financeurs principaux du CHUM qu'elle accompagne depuis de nombreuses années dans ses principaux projets d'investissements et d'équipements, notamment pendant la période Covid-19. Par ailleurs, après s'être concentrée sur des financements orientés vers les soins hospitaliers et la prise en charge du vieillissement, l'agence a élargi son champ d'intervention aux associations médico-sociales prenant en charge le handicap ; structures qu'elle accompagne via des prêts mais également de l'assistance technique, notamment pour l'élaboration de leur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, soumis à l'approbation de l'ARS.

[25] Notamment le Prêt Secteur Public Vert (PSPV) proche du taux zéro pour les projets à impacts environnementaux et de réduction des vulnérabilités des territoires.

1.3.3.3. Un appui au secteur privé en forte mutation

La période 2010-2014 avait été marquée par deux évolutions majeures : *(i)* l'abandon des prêts aidés à l'investissement (PAI) au profit de prêts directs non bonifiés aux entreprises et *(ii)* le démarrage de la prestation de services pour BpiFrance en lieu et place de la représentation d'OSEO. La période 2015-2020 est, elle aussi, bousculée en fin de période avec l'arrêt de cette prestation de service pour BpiFrance à mi-2019 malgré des volumes d'octrois considérables sur la période (145 MEUR d'octrois en moyenne en année pleine).

Octroi secteur privé Martinique

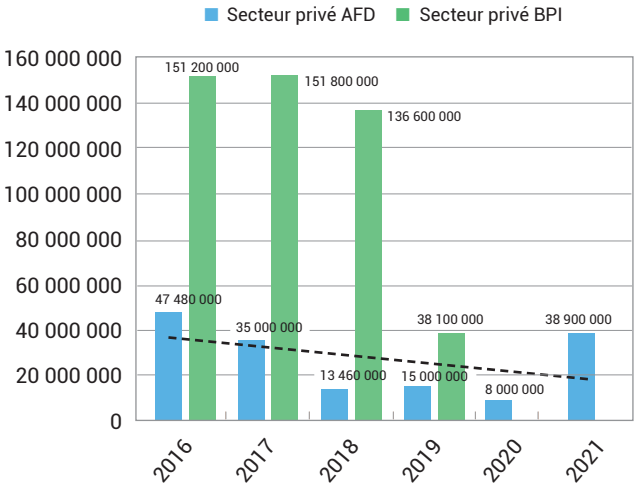

Si l'arrêt de cette prestation restreint le champ de financement désormais possible de la part de l'AFD auprès des acteurs de la sphère privée, l'agence continue d'être présente pour les très petites et petites entreprises, notamment via des financements dits intermédiés (ex : à travers l'ADIE[26]) ou des fonds de garanties (ex : le FOGAP[27]).

En finançant par prêts directs non bonifiés les entreprises, l'AFD a continué de jouer un rôle de catalyseur en apportant son appui essentiel dans les circonstances suivantes : possibilité de financements plus longs que ceux offerts par le marché bancaire ou bouclage du tour de table lorsque les autres banques ont atteint leurs limites d'exposition. Lorsque certaines conditions sociales et environnementales (E&S) du projet sont jugées insuffisantes, l'AFD octroie son financement assorti d'exigences E&S contraignantes, tout en proposant un appui en conseil ou technique pour les atteindre.

Enfin, l'AFD a confirmé sa position de bailleur de référence pour la transition énergétique du territoire martiniquais : elle reste présente en co-financement sur quasiment l'ensemble des projets d'énergie renouvelable martiniquais (éolien, photovoltaïque, autres technologies innovantes) et contribue ainsi à l'effort collectif pour atteindre 50 % d'énergies vertes sur le territoire dans les prochaines années. L'année 2021 a par ailleurs vu une forte mobilisation de l'agence qui a financé près de 40 MEUR de projets d'énergies renouvelables sur le territoire.

Le Groupe AFD, partenaire d'une Caraïbe 100 % renouvelable

Conformément aux ODD énoncés par l'ONU en 2015, l'AFD appuie les initiatives locales de transition énergétique dans la Caraïbe depuis de nombreuses années. L'agence est ainsi présente, aux côtés d'autres banques, sur les principaux projets d'EnR se développant en Martinique notamment :

- la construction de « Galion 2 », la première centrale 100 % bagasse et biomasse en Outre-mer français ;
- l'installation de deux parcs éoliens (GRESS 1 et GRESS 2&3) qui, à terme, représenteront 25 % de la consommation électrique de la population martiniquaise ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures portée par la société martiniquaise SYSTEKO et ses filiales, permet également d'injecter sur le réseau de l'énergie décarbonnée.

Si le secteur a aujourd'hui des facilités à se financer, la présence de l'AFD dans le pool de financeurs de certains projets a pu être déterminante pour boucler le plan de financement il y a quelques années. En ce sens, l'agence a pleinement joué son rôle de développeur dans ce domaine.

Par ailleurs, l'AFD étudie et peut également aider à structurer des projets innovants d'EnR, notamment de valorisation de déchets. Enfin, elle participe au dialogue de politique publique pour accélérer cette transition énergétique, notamment auprès de l'ADEME et en étant observateur du PTME.

1.3.3.4. Les projets financés ont contribué aux enjeux de développement durable du territoire

Dans leur ensemble, les projets financés par l'AFD ont participé *(i)* à une croissance soutenable et à une transition bas carbone, *(ii)* à l'amélioration du bien-être social et à la réduction des déséquilibres sociaux, ainsi que *(iii)* à la pérennisation d'un meilleur cadre de gouvernance des structures accompagnées. Toutefois, des efforts restent à concrétiser pour mettre en œuvre, avec les acteurs martiniquais, des projets dont les objectifs principaux seraient d'améliorer pleinement l'égalité femmes-hommes et de préserver la biodiversité du territoire.

[26] L'ADIE est une association de microfinance, fondée par Maria Nowak, économiste impliquée dans les projets de développement et de microfinance. Elle décide à la fin des années 1980 de créer l'ADIE afin d'appliquer en France les méthodes mises en œuvre par le Professeur et Prix Nobel de la Paix Muhammad Yunus.

[27] Le FOGAP – Fonds de garantie Agriculture et Pêche est un fonds de garantie bancaire géré par l'AFD, créé en 2010 pour répondre à un besoin des agriculteurs des territoires d'Outre-Mer en termes d'avances de trésorerie.

2.

STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AFD

L'intervention de l'AFD en Martinique s'inscrit dans le POS4 (2018-2022) qui décline les conclusions du CICID du 8 février 2018 et traduit les ODD et l'Accord de Paris en cinq engagements et six transitions. Elle s'inscrit également dans les priorités définies par le 2e CIOM (Comité interministériel des outre-mer) tenu en février 2019 : prise en compte des risques majeurs (Plan Séisme Antilles notamment), accompagnement des collectivités territoriales, déploiement du haut débit, soutien à l'investissement local, etc.

À travers sa stratégie « Trois Océans » (2019-2022), l'AFD a défini ses priorités dans les trois bassins océaniques en structurant son intervention autour de trois finalités qui, toutes, se rejoignent pour un monde en commun : 1) la solidarité nationale par l'alignement économique et social des Outre-mer sur l'Hexagone ; 2) la solidarité internationale au service du développement des États étrangers ; 3) une meilleure prise en compte des défis communs, au premier rang desquels la lutte contre le réchauffement climatique et le renforcement du lien social.

D'une part, le principal enjeu pour l'avenir de la Martinique est la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement économique basé sur des moteurs endogènes et promoteurs de cohésion sociale. Dans un contexte de petit territoire ultrapériphérique où la concurrence internationale rend difficile toute ambition industrielle, la compétitivité et le développement des filières créatrices d'emplois pour l'avenir est crucial. La valorisation des ressources naturelles ainsi que les politiques d'adaptation, d'atténuation et d'anticipation des phénomènes climatiques seront également clés pour une efficacité économique pérenne.

D'autre part, l'agence de Martinique est intégrée au sein de la Direction Régionale Océan Atlantique (DROA). Cette direction, basée également à Fort-de-France, rassemble des territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon) et les États étrangers proches (République dominicaine, Haïti, Suriname) et intervient sur l'ensemble du bassin caribéen.

Ainsi, en cohérence avec la stratégie d'intervention du groupe AFD en région Atlantique[28], l'agence se fixe trois objectifs généraux et trois objectifs transversaux pour ses actions en faveur du territoire de Martinique :

- Objectif 1 : Accompagner les enjeux des transitions territoriale, énergétique et écologique ;
- Objectif 2 : Favoriser la transition démographique et sociale pour assurer des conditions de vie décentes aux populations ;
- Objectif 3 : Accompagner la transition économique et financière pour des économies durables ;
- Objectifs transversaux : contribuer à mettre en œuvre des transitions justes en accompagnant des projets à forts impacts environnementaux et sociaux, fidèles *(i)* aux engagements français sur le climat et à la préservation de la biodiversité ; permettant *(ii)* la réduction des inégalités femmes-hommes et s'appuyant notamment sur *(iii)* de la coopération régionale.

2.1. OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LES ENJEUX DES TRANSITIONS TERRITORIALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Renforcer la résilience des territoires et atténuer l'impact des catastrophes naturelles sur la Martinique et sa population (OS1.1)

Depuis des années, l'AFD accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre du Plan Séisme Antilles, via des prêts et de l'assistance technique. Grâce au prêt bonifié (PSPV) et au prêt de préfinancement de subventions européennes et d'État (PS2E), les collectivités même les plus fragiles financièrement peuvent poursuivre leurs travaux de renforcement des abris anticycloniques et antisismiques ainsi que les travaux d'atténuation et d'adaptation des bâtiments au changement climatique. Cet accompa-

[28] Cadre d'intervention régional Océan Atlantique 2019-2023 validé en décembre 2019, https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-regionale-ocean-atlantique-2019-2023

gnement, qui vise à contribuer à l'atteinte des ODD n°11 (*Villes et Communautés Durables*) et n°13 (*Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques*), sera donc poursuivi dans les prochaines années afin *(i)* d'améliorer la préparation des acteurs à la gestion des risques naturels hydrométéorologiques (inondations, sècheresses, ouragans) et telluriques (volcan, tremblements de terre) et *(ii)* de continuer à promouvoir des infrastructures et un aménagement du territoire résilients, à l'instar du financement que l'AFD a pu apporter pour la création du premier écoquartier de Martinique.

Contribuer au développement de mix énergétique plus sobre en carbone et promouvoir l'efficacité énergétique (OS1.2)

Forte de son expérience en financement d'énergies renouvelables dans la région Caraïbes, l'AFD poursuivra son appui aux acteurs de la transition énergétique dans le cadre de l'ODD n°7 (*Énergie propre et d'un coût abordable*). Cet appui ciblera à la fois les porteurs de projet privés et les acteurs de la sphère publique, à l'instar du SMEM financé en partie en 2019 pour son programme d'éclairage public performant. Dans le cadre du financement potentiel des entreprises publiques ou parapubliques structurantes du territoire (Grand Port Maritime de Martinique, Société Aéroportuaire de Martinique Aimé Césaire par ex.), l'agence privilégiera également des projets de « transformation verte ». Souhaitant également promouvoir les innovations dans ce domaine, l'agence accompagnera des projets mettant en œuvre des technologies nouvelles ou en cours de développement mais non encore présentes sur le territoire (hydrogène vert, énergie issue de la valorisation de déchets, agri-voltaïsme, etc.). Enfin, en termes de dialogue de politique publique, elle continuera de participer à la mise en œuvre du PTME et contribuera aux réflexions devant permettre d'atteindre un mix énergétique à 50 % d'énergies renouvelables le plus tôt possible. Elle appuiera ainsi des initiatives promouvant la mobilité durable, les « Plan Lumière » des collectivités locales ou l'efficacité énergétique des bâtiments, notamment via le programme PEEB (Programme d'Efficacité Energétique des Bâtiments) Outre-Mer.

Du programme Eclairage Public Performant à la préservation des tortues martiniquaises

Le Programme pour un Eclairage Public Performant (PEPP) mis en œuvre par le SMEM vise à remplacer 66 000 points lumineux en Martinique par des ampoules LED moins énergivores. Au-delà de la baisse de la facture énergétique et financière, le programme aura aussi un effet bénéfique sur la biodiversité du littoral. En effet, l'Office National des Forêts (ONF) avait réalisé un diagnostic mettant en évidence « la présence de nombreux éclairages dangereux pour les tortues sur plusieurs des sites de pontes les plus importants de l'île ». En effet, les éclairages artificiels désorientent les tortues occasionnant une surmortalité de cette espèce. Face à ce constat, une convention a été signée entre le SMEM, la DEAL et l'ONF pour que le programme prenne en compte des éclairages plus doux au bord des lieux de ponte.

Valoriser et gérer durablement les ressources naturelles en préservant les écosystèmes et la biodiversité (OS1.3)

Hotspot de la biodiversité, la Martinique n'en est pas moins exposée au dérèglement climatique et pollutions diverses. En lien notamment avec la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'AFD soutiendra ainsi les initiatives visant à préserver la biodiversité marine et terrestre ainsi que les littoraux (ex : freiner la réduction du trait de côte, lutter efficacement contre l'échouage des sargasses ou contribuer à leur transformation, promouvoir des solutions fondées sur la nature, etc). Se recoupant avec l'objectif 2.3 ci-après, la poursuite de son appui à l'amélioration des services d'eau et d'assainissement permettra de mieux gérer les ressources hydriques sur le territoire.

2.2. OBJECTIF 2 : FAVORISER LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE POUR ASSURER DES CONDITIONS DE VIE DÉCENTES AUX POPULATIONS

Agir pour l'inclusion de la jeunesse (OS2.1)

Afin de retenir ou faire revenir les jeunes sur le territoire martiniquais, l'AFD accompagnera les initiatives des acteurs locaux permettant de mettre en œuvre l'ODD n°8 (*Travail décent et croissance économique*). Il s'agira notamment de *(i)* mettre en place des filières d'enseignements d'avenir devant faire coïncider les besoins du marché du travail actuels et futurs avec les formations proposées (notamment dans le numérique et la *silver economy*), *(ii)* créer les conditions idoines pour que les jeunes martiniquais aient un accès facilité et égal aux opportunités de travail (ex : financement d'hébergements pour les jeunes travailleurs n'ayant pas de moyens de transport et souhaitant postuler dans une autre commune que celle où ils habitent) et *(iii)* améliorer l'attractivité des centres-villes pour faciliter l'installation des jeunes au plus près de leurs lieux de travail. Enfin, afin de favoriser leur inclusion, l'AFD continuera de financer des infrastructures culturelles et sportives.

Améliorer l'offre de soins et d'accompagnement pour les plus vulnérables (OS2.21)

En lien avec les ODD n°3 (*Bonne santé et bien-être*) et n°10 (*Inégalités réduites*), l'AFD souhaite poursuivre l'accompagnement financier et technique des structures essentielles pour la prise en charge des personnes vulnérables sur le territoire : personnes âgées isolées et enfants ou adultes en situation de handicap, notamment. En lien avec l'ARS et la CTM, elle participera aux réflexions visant à produire une offre adaptée et à construire des politiques publiques permettant la structuration du secteur médico-social. Véritable vecteur de développement pour le territoire, le secteur sera à la fois créateur d'emplois et essentiel pour l'accompagnement des personnes vulnérables pour une vie digne. En ce sens, l'AFD continuera à accompagner les principales associations médico-sociales et les politiques publiques de rénovation et construction de structures d'accueil de type Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ainsi que des modes alternatifs de prise en charge des personnes âgées à domicile.

L'amélioration des services de santé reste également une priorité de l'agence. Les objectifs poursuivis sont d'apporter à la population de la Martinique des soins de qualité en relation avec l'ensemble des pathologies, mais aussi d'apporter ce savoir-faire à l'échelle de la Caraïbe. Par ailleurs, face aux enjeux de recrutements de professionnels spécialisés, la qualité, la modernité et la diversité de l'offre de soins est un facteur clé d'attractivité. Enfin, de façon globale, le renforcement et la modernisation de l'offre de soins insulaire sont apparus essentiels à l'aune de la crise sanitaire Covid-19 qui a frappé et continue de frapper durement les territoires ultra-marins. L'isolement puis « l'asphyxie » ont montré ce besoin de transformations. En ce sens, le soutien au CHUM reste au centre des priorités de l'agence de même que celui envers les autres structures, qu'elles lui soient rattachées ou qu'elles soient indépendantes.

Appuyer l'amélioration des services publics en réduisant les inégalités socio-économiques et de genre (OS2.3)

Les services publics peuvent jouer un rôle majeur dans la réduction des inégalités socio-économiques, de genre et de territoire (ODD n°10). L'amélioration de leur accessibilité et de leur efficacité doit ainsi permettre à une frange importante de la population martiniquaise d'améliorer leurs conditions de vie au quotidien et d'avoir un meilleur accès aux bassins d'emplois et aux services de base. En lien avec le Plan EauDom, l'AFD continuera ses appuis financiers mais aussi techniques via le Fonds Outre-Mer au bénéfice des

EPCI et de la Régie des Eaux Odyssi pour opérationnaliser les actions de leurs Contrats de Progrès ainsi que pour améliorer leurs services et achever le transfert effectif lié à la loi NOTRe (ODD n°6 – *Eau propre et assainissement*).

En termes de services publics de transports, l'agence accompagnera les projets structurants du territoire et l'acteur principal, Martinique Transport, comme elle a su le faire au cours des années précédentes via le financement du TCSP. Elle pourra également continuer à financer des transports communaux solidaires, comme elle a pu le faire auprès de la commune du Prêcheur.

Enfin, pour faire face aux inégalités face au logement, l'AFD poursuivra ses appuis pour la construction de logements durables et solidaires afin de permettre aux Martiniquais de vivre dans des logements sûrs, conformes aux normes parasismiques, et décents, répondant aux nouvelles caractéristiques de la population martiniquaise (vieillissement, décohabitation). Face à une proportion importante de familles monoparentales, des actions spécifiques auprès de bailleurs sociaux pourront être mises en œuvre notamment pour faciliter l'accès des femmes à des logements dignes et proches de solutions de garde d'enfants et des bassins d'emplois.

2.3. OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR DES ÉCONOMIES DURABLES

Soutenir le développement des filières de l'économie bleue, l'économie verte et l'économie circulaire (OS3.1)

Du fait de la situation insulaire de la Martinique, il apparaît primordial de soutenir le développement des filières de l'économie bleue, entendue comme l'ensemble des activités économiques liées aux océans. En ce sens, l'AFD poursuivra son soutien au Grand Port Maritime, précieux levier de croissance pour l'ensemble de l'économie martiniquaise. Elle pourra notamment l'accompagner dans son projet de transition énergétique et dans l'amélioration de sa gestion environnementale et la protection de la biodiversité. Afin de contribuer à l'atteinte de l'ODD n°12 (*Consommation et production responsables*), elle soutiendra également les filières de l'économie verte reposant sur la valorisation durable des ressources naturelles, notamment sur les aspects de développement urbain durable et le renforcement de l'efficacité des services d'eau potable et d'assainissement. Elle pourra également contribuer à préparer la mise en œuvre de la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) Pêche prévue en 2025.

Par ailleurs, l'agence continuera d'accompagner la structuration de filières de l'économie circulaire dont l'un des acteurs principaux est le Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD). En ce sens, son appui devra permettre d'accompagner la structure mais également les EPCI membres dans la recherche d'amélioration de la collecte, de la gestion et du traitement des déchets.

Enfin, l'agence poursuivra son soutien aux acteurs privés des secteurs vecteurs de croissance, de développement économique et d'emplois pour le territoire, en recherchant la durabilité des investissements et l'accompagnement à la mise en œuvre de politiques de Responsabilité environnementale et sociale plus exigeantes.

Soutenir la connectivité terrestre, aérienne, maritime et numérique (OS3.2)

Afin de soutenir les secteurs pourvoyeurs d'emplois, notamment ceux liés au tourisme, l'AFD soutiendra la connectivité aérienne et maritime de l'île. Comme souligné auparavant, ces interventions mettront l'accent sur la nécessaire transition énergétique de ces secteurs. Dans le cadre de l'ODD n° 11 (*Villes et communautés durables*), l'amélioration de l'offre de transport public, notamment via l'extension possible du TCSP, sera un axe majeur d'accompagnement afin de réduire les pollutions liées à l'utilisation des voitures individuelles et de réduire le coût économique inhérent aux congestions.

Enfin, l'AFD accompagne la Collectivité de Martinique depuis plusieurs années dans le déploiement du THD dans le cadre du Plan France THD lancé en 2013 par le gouvernement. Au-delà des infrastructures, l'agence accompagne également le développement des services et des usages du numérique sur le territoire : numérisation des entreprises, mise en place d'un Label French Tech Martinique, amélioration des services publics accessibles en ligne, etc. Ces appuis pourront être poursuivis à la demande des collectivités et organismes du secteur.

2.4. OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Au-delà des objectifs généraux et spécifiques, l'AFD poursuivra également des objectifs transversaux à travers ses interventions : contribuer *(i)* aux engagements français sur le climat et à la préservation de la biodiversité ; *(ii)* à la coopération régionale et *(iii)* à la réduction des inégalités femmes-hommes.

Contribuer aux engagements français sur le climat et à la préservation de la biodiversité

Au cours des dernières années, l'agence de Martinique s'est illustrée par le financement de projets ayant des co-bénéfices climat importants : énergies renouvelables, déploiement du numérique, etc. À titre d'exemple, en 2021, 35 % des financements AFD en Martinique contribuaient à l'adaptation et à l'atténuation des effets du changement climatique.

Le dialogue avec les collectivités sur la prise en compte des aspects d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique dans leurs projets d'investissement prend une place de plus en plus importante, sous l'effet *(i)* d'accès aux prêts bonifiés conditionnés à cette prise en compte accrue ; *(ii)* du déploiement du Fonds Outre-Mer qui permet désormais de les accompagner en subvention sur ces thématiques.

L'agence veillera également à mettre en œuvre des projets dont l'objectif direct ou indirect permet de préserver la biodiversité de l'île comme elle a su le faire avec le Plan Lumière du SMEM et la préservation des tortues.

Renforcer la coopération régionale

En termes de coopération régionale, l'AFD a encouragé, via son outil de subvention FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales), quelques collectivités territoriales à mettre en œuvre des projets de « solidarité caribéenne ». La CACEM a ainsi appuyé deux projets : *(i)* l'extension du parc de lampadaires photovoltaïques de la Région des Palmes en Haïti en mobilisant l'ONG Electriciens Sans Frontières afin de réduire l'insécurité dans les gares routières et places publiques ; et *(ii)* un projet de résilience du service d'électrification photovoltaïque à la Dominique. La commune du Prêcheur a quant à elle choisi d'accompagner la commune haïtienne de Thiotte pour renforcer et sécuriser l'accès à l'eau et contribuer à une optimisation de la gestion de son Parc Naturel des Sources Royer en partenariat avec l'Office de l'Eau de Martinique. Au-delà des actions de coopération entre territoires, les projets mis en œuvre via les FICOL contribuent à faire rayonner des savoir-faire français hors des frontières et seront donc poursuivis.

Dans le secteur privé, l'agence soutient des entreprises et groupes se projetant à l'international, tels que le Groupe Bernard Hayot présent en Outre-Mer mais également en République Dominicaine. L'Agence soutient également des acteurs français de l'énergie renouvelable, comme AKUO qui a été accompagné financièrement par l'AFD en Outre-Mer sur ses projets régionaux, mais également par Proparco, filiale de l'AFD pour les financements privés en États Étrangers, pour accompagner son implantation en République Dominicaine.

Contribuer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes

Enfin, l'agence veillera à intégrer autant que faire se peut les aspects genre dans les projets qu'elle accompagnera : des plans d'actions ou de formation auprès des partenaires pourront être mis en place pour favoriser l'émergence de politiques publiques, ainsi que des stratégies au sein d'acteurs privés favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Des partenariats avec les acteurs de la société civile mais également de la sphère publique œuvrant sur cette problématique devraient être noués pour mener à bien ces actions.

2.5. PARTENARIATS STRATÉGIQUES PRIORITAIRES ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES

Dans le cadre de sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques de développement durable et solidaire du territoire, l'AFD en Martinique consolidera ses partenariats traditionnels avec les agences et services de l'État, notamment :

- la DEAL et l'ADEME sur les enjeux de transition et efficacité énergétique, d'amélioration de la filière déchets, du Plan EauDom, de la mise en œuvre du Plan Séisme Antilles, du plan territorial pour le logement en Martinique, de la mobilité décarbonée, etc. ;
- l'ARS sur la structuration du secteur du médico-social et l'amélioration des services de santé sur le territoire ;
- la Préfecture, la Chambre Régionale des Comptes, l'INSEE et l'IEDOM, notamment dans l'accompagnement des collectivités locales les plus en difficulté et la production de documents devant aider à la transparence financière de ces dernières et à la prise de décision (partenariat CEROM pour la production de comptes économiques rapides, par exemple).

De la même manière, elle contribuera à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire et à la réflexion pour les années à venir. Pour ce faire, elle continuera d'animer une fois par an la « Journée d'Action Locale » en partenariat avec les collectivités locales et l'Association des Maires de France, sur une problématique prégnante pour le territoire. Elle continuera à appuyer ses partenaires sur des thématiques essentielles via la publication d'études approfondies (ex : l'Observatoire des Communes) ou l'organisation d'évènements ponctuels : Assises du Vieillissement, Conférence sur les Déchets, etc.

Par ailleurs, dans l'objectif de faciliter l'appropriation par les acteurs des territoires de la Trajectoire de Développement Durable (zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant, zéro exclusion et zéro vulnérabilité), le Campus AFD, département en charge des formations pour nos partenaires, en lien avec le Ministère des Outre-mer, a lancé un programme de formation innovant (« Mouv'outremer »), organisé autour d'une communauté d'acteurs engagés en faveur de l'accélération des transitions dans les outre-mer.

La première session Antilles-Guyane, dont l'Agence de Fort-de-France a été préfiguratrice, a permis de former 40 porteurs de projets et de créer une communauté d'acteurs de près de 200 membres, ce qui illustre la dynamique prometteuse de ce collectif tourné vers l'action.

Enfin, et au-delà de l'accompagnement financier de la CTM, l'AFD souhaite se positionner en véritable partenaire notamment dans le cadre d'un dialogue de politiques publiques sur des thèmes cruciaux pour le développement du territoire : silver economy ; prise en charge du handicap ; transition énergétique ; développement des transports urbains ; etc.

3.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

3.1. PERSPECTIVES FINANCIÈRES

L'agence de Fort-de-France fait face à plusieurs défis :

- la fin de la prestation pour le compte de BpiFrance ;
- des contreparties publiques aux finances relativement fragiles ;
- sur le secteur privé, un spectre d'intervention plus réduit qu'auparavant ;
- des outils financiers qui restent à adapter au profil des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, les perspectives d'engagements annuels pour la période 2022-2026 sont estimées entre 65 et 90 MEUR couvrant l'ensemble des acteurs (collectivités, acteurs de la santé et du médico-social, entreprises ou sociétés d'économie mixte).

3.2. MODALITÉS D'INTERVENTION

En termes d'outils financiers, l'AFD continuera à mobiliser sa palette d'instruments financiers :

- prêts au secteur public bonifiés (PSP-B et PSP-V) et non bonifiés (PSP) ;
- prêts de préfinancement de subventions d'État, de l'Union Européenne, de la CTM et d'organismes publics pour permettre aux acteurs publics ayant des tensions de trésorerie d'engager leur travaux d'investissement ;
- prêts au secteur privé à condition de marché dans le cadre de pool bancaires.

À la demande des acteurs publics, l'AFD s'efforcera de mobiliser les ressources financières qui lui sont allouées par le Ministère de l'Outre-mer (notamment les subventions issues du Fonds Outre-Mer), en particulier pour relancer l'économie et les investissements suite à la crise Covid-19. L'instrument FICOL continuera également d'être mobilisé pour des projets de coopération à la main des collectivités martiniquaises.

3.3. SUIVI DE LA STRATÉGIE

Le suivi des objectifs généraux et des objectifs transversaux de la stratégie, qui alimentera les actions de communication et le pilotage de l'activité, sera évalué à partir d'une série d'indicateurs dont les principaux sont listés ci-dessous :

En matière de co-bénéfices climat :

- pourcentage des co-bénéfices sur les autorisations d'engagement (minimum de 30 % par an).

En matière de co-bénéfices genre :

- volume des financements ayant un objectif genre principal (CAD 2) ou significatif (CAD 1) (minimum 20 MEUR sur la période 2022-2026) ;
- part (en pourcentage) des financements ayant un objectif genre principal ou significatif (minimum de 10 % sur la période 2022-2026) .

Objectif 1 : Accompagner les transitions territoriales, écologiques et énergétiques :

- nombre d'acteurs publics accompagnés dans la mise aux normes anticycloniques/parasismiques de leurs bâtiments (entre 3 et 5 par an) ;
- nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées liées aux projets (minimum 50 MW sur la période 2022-2026[29]) ;
- nombre de bâtiments ayant fait l'objet de rénovation en vue d'une meilleure efficacité énergétique (minimum 10 bâtiments publics d'envergure sur la période 2022-2026).

[29] Sous réserve des autorisations d'installations données par l'État pour le territoire.

Objectif 2 : Favoriser la transition démographique et sociale pour assurer des conditions de vie décentes aux populations :

- nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré aux services d'eau et d'assainissement (minimum un tiers de la population martiniquaise) ;
- nombre de kilomètres de transports en commun durable financés (minimum 5km) ;
- nombre d'établissements de santé et médico-sociaux appuyés (minimum 5 sur la période 2022-2026) ;
- nombre de personnes ayant un accès aux soins de premiers recours améliorés (minimum de 1 500 personnes et leur famille en état de vulnérabilité) ;
- nombre de communes accompagnées via un prêt et via de l'assistance technique (minimum 8 par an).

Objectif 3 : Accompagner la transition économique et financière pour des économies durables :

- nombre d'emplois créés ou maintenus grâce aux projets financés par l'AFD dans l'économie bleue, l'économie verte et l'économie circulaire (minimum de 300 emplois sur la période 2022-2026) ;
- nombre d'acteurs publics et privés accompagnés dans leur développement numérique (minimum 10, tous types d'acteurs inclus).

Au-delà de ces objectifs chiffrés, un suivi des impacts des projets accompagnés pourra être mis en œuvre grâce à des évaluations décentralisées.

ANNEXE. CADRE LOGIQUE

Finalité	Objectifs généraux	Objectifs Spécifiques	Axes transversaux
100% Accord de Paris Compatible **Contribuer au développement durable et inclusif du territoire** **100% Lien social**	**1. Accompagner les enjeux des transitions territoriale, énergétique et écologique**	**OS 1.1** Renforcer la résilience des territoires et atténuer l'impact des catastrophes naturelles sur la Martinique et sa population **OS 1.2** Contribuer au développement de mix électriques plus sobres en carbone et promouvoir l'efficacité énergétique **OS 1.3** Valoriser et gérer durablement les ressources naturelles en préservant les écosystèmes et la biodiversité	OS 4.1 CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS FRANÇAIS SUR LE CLIMAT OS 4.2 CONTRIBUER À LA COOPÉRATION RÉGIONALE OS 4.3 CONTRIBUER À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES
	2. Favoriser la transition démographique et sociale pour assurer des conditions de vie décentes aux populations	**OS 2.1** Agir pour l'inclusion de la jeunesse **OS 2.2** Améliorer l'offre de soins et d'accompagnement pour les plus vulnérables **OS 2.3** Appuyer l'amélioration des services publics en réduisant les inégalités socio-économiques et de genre	
	3. Accompagner la transition économique et financière pour des économies durables	**OS 3.1** Soutenir le développement des filières de l'économie bleue, l'économie verte et l'économie circulaire **OS 3.2** Soutenir la connectivité terrestre, aérienne, maritime et numérique	

LISTE DES SIGLES

AFD Agence Française de Développement

CACEM Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

CAESM Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique

CAPNORD Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

CCIM Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

CTM Collectivité Territoriale de Martinique

CICID Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement

CIOM Comité Interministériel des Outre-Mer

COVID-19 Coronavirus / Sars-CoV-2

CPERD Contrat de Plan État Région Département

DROA Direction Régionale Océan Atlantique

EnR Énergie renouvelable

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

FEDER Fonds Européen de Développement Régional

FICOL Facilité de Financement des Collectivités Locales

MEAE Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MOM Ministère des Outre-Mer

ODD Objectifs de Développement Durable

OS Objectif spécifique

OSC Organisations de la Société Civile

PO Programme opérationnel

POS Plan d'orientation stratégique

PIB Produit Intérieur Brut

PPP Partenariat Public Privé

PSP Prêt Secteur Public

PSPB Prêt Secteur Public Bonifié

PSPV Prêt Secteur Public Vert

PS2E Prêt de Préfinancement de Subventions d'Equipement État & Europe

PTME Programme territorial de maîtrise de l'énergie

SMEM Syndicat Mixte d'Électricité de Martinique

TCSP Transport en Commun en Site Propre

Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

AFD GROUPE

www.afd.fr
Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france
5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France
Tél. : +33 1 53 44 31 31

Août 2022 | Ferrari | www.ferraricorporate.fr | +33 1 42 96 05 50